

## Choses d'Europe

### En Angleterre

Le philanthropique correspondant londonien de l'«Evening Post», de New-York, entend être logique. Si les atrocités, inouïes dans l'histoire, commises dans le Congo Libre par le Roi Léopold, l'horripilent, celles, fraîchement dévoilées, des officiers coloniaux allemands, dans les terres africaines de l'empereur Guillaume, ne soulèvent pas moins sa fureur.

« Si les accusations de Herr Bebel, dit-il, sont à moitié vraies, la rapacité du Roi Léopold est dépassée par la dépravation allemande. Des contrées entières, il est vrai, n'ont pas été dépeuplées, mais jamais on n'a vu un exemple comme celui de cet officier qui emprisonnait les missionnaires pour avoir défendu les jeunes femmes converties contre ses attentats. Le coupable s'est retiré du service, mais le fait que le gouvernement allemand a payé les comptes énormes de télégraphie des missionnaires établit la preuve de la culpabilité de cet officier. »

Le correspondant ne nous dit pas que l'Angleterre devrait intervenir pour punir et pour prévenir les atrocités de l'administration allemande dans ses colonies. Pourquoi deux poids et deux mesures ?

Ce serait d'un haut comique, vraiment, de voir la diplomatie anglaise se mêler de dicter à l'Allemagne la façon dont elle doit assurer la discipline et la moralité dans son service militaire et administratif. Qu'on ne craigne donc pas son intervention, mais pour ce qui est du Roi Léopold et du Congo Libre, c'est différent. On peut se mêler de leur gouvernement sans crainte et avec espoir de grands profits. On s'en mêle donc et on s'en mêlera davantage aussi longtemps que le permettront les grandes puissances chargées du maintien de la neutralité de la Belgique.

### En France

Le Saint-Père n'a pas voulu que le clergé français se prévalût des libéralités de M. Briand et le culte français n'aura pas été exercé depuis le 11 de ce mois, sous l'oeil et le contrôle du gouvernement français.

Pie X entend la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la rupture du Concordat, comme devant mettre l'Eglise sous un régime de liberté et d'indépendance absolue de l'Etat. Par conséquent, rien de commun avec celui-ci et ses mi-

nistres. C'est la conclusion logique à laquelle devait mener la loi de séparation.

L'Etat ne l'entend pas de cette oreille-là : — il se sépare de l'Eglise, mais à condition qu'il reste maître dans le ménage. Témoin, avocat, juge, officier d'exécution du jugement et bourreau, s'il le faut, il a, apparemment, la partie belle contre une collectivité désarmée par la loi civile, mais forte des droits de la morale, de la conscience et de la souffrance poussée jusqu'au martyre.

L'Etat menace de recourir aux extrêmes rigueurs pour faire assurer son cours à la loi. Il chassera donc les prêtres pour s'emparer des églises, les obligera au service militaire et privera les évêques de leurs droits de citoyens, les déclarant à l'emploi criminel d'une puissance étrangère !

Et après ! l'Eglise française ne sera pas morte ; elle aura été, vraisemblablement, épurée par la souffrance comme l'or par le feu dans le creuset, mais elle sera encore debout, forte et vaillante pour de nouveaux combats. L'Etat sera déjà essoufflé. Ce qu'il va lui en coûter pour faire la garde de ses églises et contenter les singuliers fidèles qui vont l'obséder de toutes les façons pour partager dans les dépouilles opimes !

Et croit-on que les électeurs catholiques, les plus nombreux encore, ne se lèveront pas en masse ; ne serait-ce que stimulés par l'aiguillon de l'intérêt et de la conservation de leur propriété cultuelle, pour empêcher les profanations que l'on projette, pour garder les prêtres dont leurs femmes, leurs filles ont besoin du ministère quotidien. Et les sacrements auxquels on participe de père en fils, depuis des siècles, croit-on que l'on s'en dispensera aisément ? Le baptême, la communion, le mariage, le service funèbre sont des pratiques inhérentes, essentielles à la vie de la majorité des Français. Et tout cela serait supprimé sur un avis du préfet, sur une direction d'un ministre qui de par la loi, n'a plus rien à faire avec l'exercice du culte !

Non, malheureusement, tout n'est pas réglé par l'avènement de cette date du 11 décembre ; tout est remis en jeu par l'ordre de celui qui parle aux consciences, qui seul a droit de leur parler et auquel toutes les consciences catholiques doivent obéissance.

\* \* \*  
Un personnage ecclésiastique de Rome a fourni au journal de Genève des informations précises et précieuses sur la politique du Souverain Pontife, les causes de sa réserve, de sa méfiance à l'égard de la 31ème République, et de sa détermination, bien arrêtée, de ne rien faire qu'en vue du bien de l'Eglise et des prescriptions du droit canonique appliqué à un Etat qui ne gouverne aucun traité concordataire : —

« Méfiants?... Oui, nous le sommes, dit-il, mais nous sommes payés pour l'être. Rappelez-vous le ministre Waldeck-Rousseau ; celui-là nous a prodigué les promesses et les bonnes paroles.

« La loi sur les associations !... Mais elle ne visait que les jésuites et les assumptionnistes, le Vatican pouvait se rassurer et Mgr Lorenzelli lui-même, le nonce de Paris, se portait garant de la sincérité du président du conseil. Que les ordres religieux sollicitassent l'autorisation, et tous, sauf deux, étaient sûrs de l'obtenir, et vous savez comment cela a fini. M. Combes est venu et, malgré les promesses du gouvernement antérieur, toutes les congrégations ont été frappées et enveloppées dans le même ostracisme.

« M. Combes a été le Castro de la politique religieuse ; il a ravalé la France au rang d'une république sud-américaine ; je parle des relations entre l'Eglise et l'Etat. Et voyez-vous, quand un régime a pu s'incarner dans un être comme M. Combes, ceux qui le représentent aujourd'hui n'ont pas le droit de s'étonner que le Saint-Siège se montre défiant et veuille prendre ses précautions.

« Or, M. Combes ou tel autre homme politique du même acabit, qui nous garantit que nous ne verrons pas M. Combes revenir au pouvoir du jour au lendemain ? Vous savez comment M. Combes interprétait et appliquait le Concordat dont le texte était suffisamment clair ; représentez-vous-le chargé d'appliquer la loi de séparation et spécialement cet article 4 d'une rédaction si peu explicite, et cet article 8 qui érige le conseil d'Etat en juge de l'orthodoxie des associations cultuelles. Je vous le demande, devant cette seule perspective, ne sommes-nous pas en droit d'exiger des textes précis qui nous garantissent contre les entreprises d'une politique sectaire qui excluent tout péril de voir servir la loi à des visées schismatiques ?

« Que faut-il pour rendre la loi acceptable ? Bien peu de chose : un mot, un trait de plume. Or ce mot, ce trait de plume, on nous le refuse. Pourquoi ? C'est donc qu'on a une arrière-pensée secrète et inavouable. Mais alors qu'on ne s'étonne plus si le Vatican continue à se montrer défiant, même après les protestations pacifiques de M. Briand ; car, dans la majorité actuelle, il y a vingt Combes pour un Briand.

« Après l'expérience Combes, c'est notre droit et même notre devoir d'être défiant et de redoubler de précautions.

« Ces déclarations, je vous le répète, reflètent exactement le point de vue et l'état d'esprit actuel du Vatican ; c'est à ce titre que j'ai cru devoir vous les transmettre. »

NEMO.

## Le Noël de Philorôme (INÉDIT)

Philorôme Sanscartier est un ancien marchand de bois retiré des affaires après fortune faite. Tous les bonheurs lui ont souri. Il a fait quatre banqueroutes lucratives en douze ans ; il est conseiller municipal, aspirant plein d'espoir à la mairie, objet de la considération des uns et de la crainte des autres : c'est un personnage considérable. Sur le tard, il a épousé l'opulente veuve d'un marchand de la paroisse, Eloïdine Paquet, née Lemol, une beauté cramoisie de trente-cinq ans, raisonnablement rentée.

Le ménage fut heureux, car il n'eut pas d'enfants.

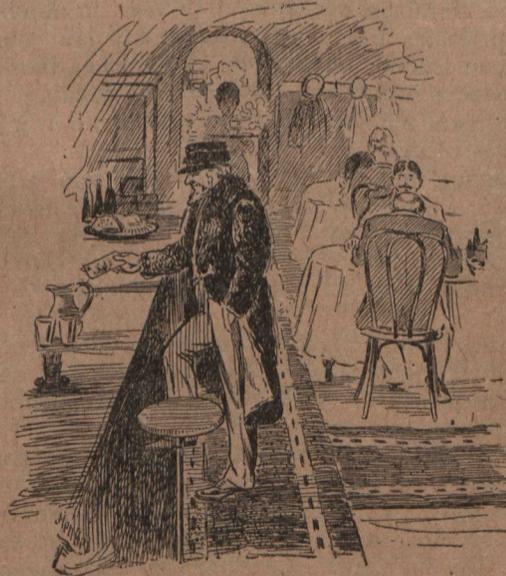
En se levant un matin, Philorôme fut piqué de la tarentule ambulatoire. Un désir immodéré, irrésistible de voir Montréal, s'est emparé de lui. Il tient à passer une huitaine dans la métropole afin de pouvoir raconter des merveilles à ses voisins durant les longues veillées d'hiver, et de les étourdir de sa nouvelle supériorité.

Les fêtes de Noël lui fournissent une occasion superbe de réaliser son projet. Mme Sanscartier aurait bien désiré accompagner son mari, mais elle n'aime pas les voyages. Le vrai, c'est que ses plantureuses rotundités lui interdisent tout déplacement et que la trépidation des chars a une action fatale sur sa gélatineuse personne. Elle a donc laissé partir Philorôme, non sans le saturer de vertueuses recommandations.

Arrivé à Montréal, le 23 décembre au soir, Philorôme Sanscartier se rend à l'hôtel Beaulieu, où descendent tous les gros bonnets de sa connaissance. Son premier soin est d'inscri-

re son nom en majuscules flamboyantes sur le livre des voyageurs. Une fois installé dans sa chambre, il se livre à d'indispensables ablutions, puis s'informe du restaurant La France, que le notaire de Sainte-Pauloche, sa paroisse, lui a chaudement recommandé.

Le restaurant l'a ébloui par ses lampes électriques, la blancheur de ses nappes, ses miroirs,



Philorôme Sanscartier change un billet de \$10.

ses flacons, ses verres multiformes, l'exhibition compliquée des desserts, l'empressement du patron, la grâce de la patronne et la politesse des servantes.

Après un repas délicat arrosé d'un bourgo-

gne parfumé inconnu de ses papilles qui n'ont encore frémi qu'au passage du vin de rhubarbe dont Eloïdine, née Lemol, le régalaux grands jours, Philorôme Sanscartier changea un billet de \$10, avec plaisir, du reste, car il estime qu'il vaut mieux laisser son argent dans les endroits « comme il faut » que dans les lieux malfamés.

L'air est un peu vif, le froid un peu piquant, mais l'atmosphère est limpide. Les étoiles scintillent et la voie lactée jaspé le ciel pur dont l'infinie profondeur est appréciable. Les passants ont un air débonnaire tout à fait rassurant ; les femmes, emmitouffées, la rouge morsure du froid au visage, ont une grâce qui communique au coeur l'amour du prochain. Philorôme jouit de ce spectacle de la rue avec la volupté d'un homme qui vient de faire un bon souper. Le casque enfoncé sur les oreilles, les mains gantées enfoncées au plus profond de son capot de mouton de perse, il marche allègrement en fredonnant une gaudriole villageoise oubliée depuis longtemps. Il a conscience de sa grandeur, et il croit qu'il vient de faire la conquête de Montréal. Ses pas le conduisent devant un grand hôtel, où il entre absorber un verre de chartreuse. Il paye avec un billet de \$5 dont on lui fait le change en argent dur. De plus en plus satisfait. Philorôme s'achemine vers son hôtel, bien déterminé à ne pas abuser, le premier soir, des jouissances offertes par la grande ville. Avisant un magasin de « tabaconist », il entre, fait un choix judicieux parmi les cigares, et offre en paiement un dollar d'argent.

Le marchand examine la pièce, et la repousse en disant simplement :